

DÉMOGRAPHIE ET CULTURES

*Colloque international de Québec
(Canada, 25-29 août 2008)*



**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>**

Migration de retour des « chibanis » tunisiens en France : Revanche des femmes

Abdel GHANNAY
CREDIF, Tunisie

Problématique et méthodologie

La dernière décennie a été marquée par le départ à la retraite des émigrés tunisiens en France. Ces tunisiens qui avaient émigré au cours des trente glorieuses pour des raisons économiques, avaient pour objectif, grosso modo, d'améliorer leur niveau de vie et celui de leur famille via un revenu assez élevé, la construction d'une maison, subvenir aux dépenses quotidiennes de la petite famille installée en Tunisie et, parfois, la grande famille qui assurait souvent la tache de garde des enfants et de l'épouse. Les fonds envoyés au pays d'origine étaient d'une valeur très primordiale, voire précieuse pour le développement du pays. Ils constituaient une valeur sûre et grandissante pour une économie embryonnaire, qui hésitait entre le capitalisme et le socialisme, dans un environnement turbulent caractérisé par l'incertitude.

Avec ce départ à la retraite on s'attendait à un retour massif des émigrés tunisien en France vers leur pays d'origine mais en vain. Ces « Chibanis¹ » ont décidé de rester définitivement en France malgré leurs investissements² en Tunisie. Ce phénomène est observé surtout chez les émigrés vivant en France en famille³.

Faut-il noter qu'il s'agit d'un comportement subit car on entendait toujours nos émigrés en France parler de leur retour définitif en Tunisie. D'emblée quelques questions s'imposent : que s'est-il passé ? S'agit-il d'un simple report ou d'une décision définitive de s'installer en France ? Dans ce dernier cas, qui est le preneur de la décision : est-ce l'émigré lui-même ou son épouse ? Et quel est l'impact sur la Tunisie qui a compté énormément sur les transferts des émigrés.

Le non retour des tunisiens âgés en France ou chibanis semble échapper à la conscience que ce soit par le pouvoir public ou le monde de la recherche. Le manque des données est la principale cause. En effet, les données disponibles sont fragmentaires, lacunaires et insuffisantes pour assurer un suivi rigoureux ou mener des analyses fines sur la question. Actuellement on connaît à peine les effectifs des émigrés. Les données disponibles sur leur structure par âge, le départ à la retraite ... ne permettent pas d'élaborer des indicateurs pour évaluer le taux de retour⁴. Le gouvernement tunisien, hormis l'effort considérable déployé pour encadrer et garder le lien avec les émigrés à travers une panoplie des programmes, ne dispose

¹ C'est un mot arabe qui désigne les vieux. C'est une qualification qui se fait sur la base de la couleur des cheveux qui est généralement blanche pour les vieux et noire pour les jeunes.

² La plupart des émigrés tunisiens placent leurs économies dans la construction de logements et l'achat de terrains.

³ Pour la seconde catégorie des chibanis reconnue aussi sous le terme de « faux célibataires », on retrouve deux sous-catégories au moins : ceux qui ont préféré vieillir en France soit dans le foyer soit dans des logements appropriés, et ceux qui ont rentré définitivement en Tunisie.

⁴ La principale source officielle de l'information statistique sur la question est fournie par l'office des tunisiens à l'étranger (OTE), or les statistiques existantes présentent peu de données sur la diaspora tunisienne à l'étranger. Les données disponibles ne sont pas désagrégées par sexe, ne sont pas ventilées par groupe d'âges ni par catégorie socioprofessionnelle.

pas des statistiques fiables sur les caractéristiques et surtout sur le comportement et les mutations quantitatives et qualitatives touchant cette population.

L'enquête sur le vieillissement des immigrés en France⁵ est une mine d'or quoiqu'elle ne traite que de la migration légale. Elle semble, *a priori*, combler les lacunes des statistiques surtout sur la question traitée du non retour des tunisiens âgés en France ou le choix de vieillir en France.

Pour cette raison, nous accorderons dans notre communication un intérêt particulier aux données publiées par cette enquête. Seulement et compte tenu du poids de la diaspora des tunisiens en France, les émigrés tunisiens ne figurent pas dans la totalité des tableaux statistiques de l'enquête.

Le recours aux entretiens avec les « chibanis » qui ont pris la décision de s'installer définitivement en France ou qui hésitent encore s'avère d'une importance majeure pour la détermination des circonstances de cette décision imprévisible. Il s'agira d'entretiens semi directifs pour amener ces émigrés à s'exprimer, en quelque sorte, du preneur de la décision de non retour car, souvent, ils se trouvent devant le fait accompli, ils subissent sans se rendre compte des enjeux ou de la dimension de cette décision.

Quelques entretiens avec les épouses de ces émigrés ont été réalisés afin d'affiner les résultats de notre étude et pour mettre en exergue la place des éléments culturels dans leur processus de décision.

Les interviews semi directifs seront complétées par une analyse des biographies de quelques femmes des émigrés pour évaluer leur participation à la prise de décision et surtout celle relative au retour en Tunisie.

Force est de constater que le choix de l'outil des entretiens semi directifs, qui prend la forme des récits de vie, est motivé par notre champ de recherche à savoir la trajectoire de vie de l'émigré. Par conséquent, les instruments quantitatifs seuls s'avèrent insuffisants pour mirer les stratégies, les comportements et les attitudes.

La population étudiée, comme le montre le titre, est constituée par les « chibanis » qui désignent les personnes âgées. Mais le problème qui se pose est de définir à quel âge une personne est considérée comme âgée ou encore quel est le seuil de l'entrée à la vieillesse. Encore, existe-t-il un seuil unique ou plusieurs seuils ? Et lequel choisir ?

Pour contenir la question et pour échapper à la subjectivité inhérente à ces propos nous avons acquiescé un événement plus objectif et plus adapté à notre étude : le départ à la retraite qui marque le passage d'un statut à l'autre et qui dénuce les tunisiens de la raison, souvent évoquée, de leur résidence en France. Ce choix n'est pas sans inconvénients car comme le signale l'étude sur le vieillissement des immigrés en France, cette catégorie concerne des immigrés qui n'ont pas atteint encore l'âge de retraite : *« plus souvent ouvriers, moins qualifiés, plus touchés par la crise, plus incités à la préretraite, plus souvent au chômage et, après 50 ans, ayant très peu de possibilité de retrouver un travail, les immigrés peuvent entrer dans la vieillesse entre 50 et 60 ans. La transition vers la retraite et vers la vieillesse ne semble pas suivre pour cette population les mêmes paliers que ceux empruntés par les français d'origine ».*

⁵ L'enquête sur le vieillissement des immigrés en France. Initiée par la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) en collaboration avec l'Insee, cette enquête a été menée entre novembre 2002 et février 2003 sur un échantillon de 12000 personnes âgées de 45 à 70 ans définies par le lieu de naissance (hors de France) et la nationalité de naissance (non française). Ces immigrés sont originaires d'Europe, d'Afrique du nord et subsaharienne, de Turquie et du Proche-Orient, d'Asie, d'Amérique du Nord et du Sud.

Données de cadrage

Les tunisiens en France : cadrage statistique

La Tunisie ne fait pas l'exception aux autres pays du Maghreb (sauf la Libye), la migration est devenue un phénomène de société. La diaspora des tunisiens à l'étranger représente presque 10% de la population tunisienne. En 2006, l'effectif des tunisiens à l'étranger est évalué à 973 140 dont 83,5% vivent en Europe et 57,8% en France⁶. Le nombre de familles vivant à l'étranger s'élève à 142 107 dont 110 780 en France, soit 78%.

Les premières vagues des migrants tunisiens vers la France ont été caractérisées par leur prépondérance masculine. Une telle prépondérance s'estompait par la forte immigration familiale des années 1974-1982. Il a fallu uniquement quelques années pour se rendre compte qu'ils ne peuvent pas vivre aussi longtemps loin de leurs familles. Cette conscience a amené les émigrés à rectifier le tir et à transformer, sans le savoir parfois, leur migration qui était à l'origine pour des raisons économiques à une migration d'établissement.

Les recensements de la population effectués par l'INSEE⁷ montrent que les proportions des immigrés tunisiens âgés de 55-64 ans et de 65 et plus s'élèvent, respectivement, à 12,5% et 11,3%. C'est-à-dire que presque le 1/4 de la diaspora des tunisiens en France est âgée de 55 ans et plus. L'effectif de la tranche d'âge 55-64 représente à peine 5,8% de la population tunisienne, la proportion de personnes âgées de 65 et plus n'est que de 6,9%⁸. Ces chiffres nous donnent une idée ne serait-ce qu'approximative sur la population concernée par notre étude.

Les transferts constituent l'avantage le plus patent de l'émigration des tunisiens en France. Ils sont en nature ou en numéraire et prennent deux formes, ceux effectués à travers des circuits officiels et ceux effectués à travers des circuits invisibles. Ces derniers échappent aux statistiques officielles et prennent les formes suivantes : argent rapporté par le migrant ou par une tierce personne en Tunisie, compensations entre compatriotes et biens en nature importés par le migrant à l'occasion de ses vacances.

En 1993, le montant des transferts monétaires représentait 9% des recettes courantes de la balance des paiements et 16% des recettes d'exportations. En 1990, le transfert annuel moyen par migrant tunisien s'élève à 7 170 francs français⁹.

En 2001, les transferts des tunisiens émigrés se chiffraient à 781 millions d'euros représentant ainsi 4,4 du PIB et 14% des recettes d'exportations. Les transferts ont atteint un montant de 1 783 millions de dinars tunisiens dont 75% en numéraires. 82% de ces transferts proviennent d'Europe¹⁰.

L'enquête réalisée en Tunisie¹¹ a montré que l'immobilier absorbe la part du lion des transferts des tunisiens à l'étranger. En effet, 42% des montants transférés sont affectés à l'achat des logements ou de terrains pour logements et que 20% supplémentaires servent à l'acquisition de meubles et d'équipement ménager, plus de 9% sont investis dans l'agriculture, 6,5% dans les moyens de transport, 1,7% dans les locaux commerciaux et 1% dans les équipements industriels.

⁶ Selon l'estimation du Ministère des Affaires Étrangère de Tunisie

⁷ CNAV, *op.cit.*

⁸ Institut national de la statistique, annuaire statistique de la Tunisie 2005.

⁹ Mghari Mohamed, « la migration maghrébine vers l'Europe », in *les cercles de la population et de la santé de reproduction, famille et migrations : enjeux et perspectives*, dossiers documentaire n°4, avril 2006.

¹⁰ Bel Haj Zekri Abderazak, 2006. « Migrations, transferts et développement », in *les cercles de la population et de la santé de reproduction, famille et migrations : enjeux et perspectives*, dossiers documentaire n°4.

¹¹ Enquête réalisée par l'OTE/Ligue arabe en 1987.

Échantillon : description et caractéristiques

Notre échantillon est constitué de 27 immigrés : 19 hommes et 8 femmes, qui ont décidé de vivre définitivement en France ou qui hésitent encore entre le choix de vivre en Tunisie ou de rester en France malgré leur départ à la retraite. Ils sont tous originaires de la délégation de Menzel Jmil sise au gouvernorat de Bizerte située au Nord de la Tunisie à 60 Km de Tunis. Le choix de cette localité est motivé par maintes causes. La connaissance de cette région et de quelques médiateurs nécessaires pour le repérage et la facilitation des contacts avec les interviewés ainsi que la forte concentration des émigrés en France originaires de cette délégation en sont les principales causes.

Les interviews ont eu lieu à Menzel Jmil du 17 juillet au 31 août 2006, période qui témoigne l'arrivée du plus grand nombre d'émigrés tunisiens en France pour passer leurs vacances.

L'âge moyen des émigrés de notre échantillon est de 72 ans avec une durée moyenne de séjour en France de 44 ans. L'âge moyen à l'émigration peut être estimé par soustraction à 28 ans. La date de l'émigration est étalée sur la période 1951-1973.

Parmi le 27 cas interviewés, un seul s'est déclaré divorcer et un autre en séparation de corps.

La quasi-totalité des individus de notre échantillon ne savent pas « lire et écrire » et ont déclaré qu'ils étaient occupés en tant que salariés dans le bâtiment et les travaux publics pour les hommes et dans des usines pour les femmes avant de partir à la retraite ou à la préretraite.

Sur les 8 femmes interviewées, uniquement deux d'entre elles ont déclaré qu'elles n'ont fait aucune carrière professionnelle ni en Tunisie ni en France. Pour les autres, leurs carrières professionnelles ont commencé quelques années après leur établissement en France.

Le nombre moyen d'enfant est de 4 par famille et vivent en France avec leurs parents. Deux cas uniquement ont déclaré que leurs enfants vivent en Tunisie. Il s'agit essentiellement des filles mariées avec des tunisiens et qui ont des bonnes « situations ».

Migration de retour

L'originalité du thème traité réside dans le fait qu'il se situe à l'intersection de plusieurs disciplines : économie, sociologie, démographie et gérontologie et un double champ d'étude : la migration et le vieillissement. Il s'agit de deux phénomènes démographiques diamétralement opposés car l'émigration des tunisiens en France était au départ une migration de travail et par conséquent elle avait un caractère provisoire ayant pour aboutissement fatal le retour au pays d'origine. C'est ce qui explique le fait que le vieillissement n'a jamais été associé à la population des émigrés. En effet, le vieillissement est un phénomène récent pour la Tunisie et les études sur la question sont peu nombreuses et même lorsqu'elles existent elles n'abordent que la population résidente. En France les études sur le vieillissement sont nombreuses mais n'accordent pas un intérêt particulier au vieillissement des immigrés car leur passage n'est que temporaire.

« Longtemps, vieillesse et immigration ont semblé antinomiques : on imaginait la présence d'immigrés comme temporaire, essentiellement liée à la période de la vie active des individus qui partirait, au plus tard à l'âge de retraite, vivre dans leur pays d'origine¹² ».

L'évolution contemporaine dissipe cette contradiction. Après avoir séjourné des dizaines d'années en France, et grâce aux politiques d'assimilation, les tunisiens en France ont adopté un mode de vie européen et ont choisi pour la plupart de s'installer définitivement en France du moment que la période passée en France excède de loin celle passée en Tunisie. Et depuis, la

¹² CNAV, *op.cit.*

migration de retour n'est qu'un « mythe » et nous pensons qu'il est temps d'appeler les choses par leurs noms et parler plutôt de « non retour » que de migration de retour. En effet, Sur les 27 cas interviewés, uniquement un s'est montré défavorable à l'établissement définitif en France, il compte rentrer mais il n'a pas encore fixé la date de son retour en Tunisie malgré qu'il est âgé de 78 ans « *ça me dépasse pour le moment mais je rentrerai un jour, c'est un rêve aussi vieux que moi* ». Les autres se sont montrés catégoriques, ils ont décidé de vieillir en France dans la famille et « *en bonne santé* » avec des vas-et- viens assez fréquents que d'habitude (avant le départ à la retraite) et de longue durée : « *ni les moyens ni la disponibilité font défaut* ». Le nombre moyen de voyage vers la Tunisie est de 2 fois par an avec un nombre moyen de séjours en Tunisie de 87 jours par an. Pour la plupart, leurs voyages se font pendant les vacances de l'été et précèdent celui de la famille par quelques semaines pour faire les entretiens nécessaires à leurs logements en Tunisie et ils retardent le retour de quelques semaines. Le deuxième voyage se fait généralement en hiver pendant la basse saison. Les femmes ont tendance à ne voyager qu'une seule fois par an en été, accompagnées par les enfants et ne restent en Tunisie que quelques semaines. C'est le cas de F.Mj qui vit en France avec ses enfants, son époux a préféré passer des longs séjours en Tunisie : « *Moi je ne viens en Tunisie qu'en été et je ne dépasse jamais 3 semaines malgré que mon mari est presque installé en Tunisie. C'est son choix, moi aussi j'en ai fait le mien* ».

Les travaux de recherche sur le retour des émigrés, d'une façon générale, ou les tunisiens, d'une façon plus précise, ont présenté une typologie sur les formes de retour au pays, où on voit une place importante pour le « retour de retraite ».

Ashene Zehraoui¹³ proposait 5 formes de retour qui concernaient les émigrés d'une façon générale, les retraités ne représentent qu'une des catégories en question.

S'inspirant des travaux de F. Marisiale et de Tapinos, K. Taamallah¹⁴ tente de dresser une typologie en quatre points des différentes formes de retour des tunisiens en France et réserva la quatrième forme de retour aux retraités.

Or, Il semble que la migration de retour pour ceux qui vivent en famille intervient avant le départ à la retraite si non à jamais. D'ailleurs certaines familles qui se sont rentrées en Tunisie ont reparties en France soit à cause de l'échec du chef de famille à maintenir un niveau de vie décent suite au retour, soit à cause de l'échec scolaire des enfants qui est synonyme d'un échec dans la « vie ».

Enfin faut-il remarquer que la migration de retour ne concerne réellement qu'une partie des faux célibataires. Pour les retraités vivant en famille, l'établissement définitif en France est la règle et le retour en Tunisie n'est que l'exception. Pour cette raison on s'est efforcé de dresser une typologie de « non retour ».

Vers une typologie de « non retour »

La décision de s'installer définitivement en France pour la plupart des tunisiens vivants en France en famille est une réalité confirmée par les statistiques issues de l'enquête sur le vieillissement des immigrés réalisée par la CNAV. L'objectif de notre étude était de prime abord de vérifier s'il ne s'agissait pas d'un simple report de la décision de retour sachant que nous avons opté d'effectuer les interviews en Tunisie, loin de leurs résidences habituelles et de toute influence du milieu. Ensuite il est question de dévoiler les causes de cette décision « imprévisible » car on s'attendait à un retour massif des émigrés tunisiens en France dès le

¹³ ibid

¹⁴ Khouaja Ahmed, 2005. « Trajectoires professionnelles et familiales des émigrés de retour définitif et installés dans la ville de Mahdia », Actes du colloque international de sociologie, les dimensions socioculturelles des maghrébins émigrés en France, sous la direction de K. Taamallah, université de Tunis.

départ à la retraite. Les enquêtes effectuées ont montré que 97% des travailleurs ont la certitude de rentrer un jour définitivement en Tunisie¹⁵. Il s'agit donc d'un hiatus entre les prévisions et la réalité due au non renouvellement des enquêtes sur la migration de retour et au traitement des tunisiens en France comme un groupe monolithique. Or il est important de tenir compte du lieu de résidence des membres de la famille, du facteur sexe, de l'état de santé, de l'âge et des acquis qui sont des variables déterminantes dans les études pareilles.

Selon les entretiens effectués nous avons pu classer les causes de non retour comme suit :

1. Santé :

Ce type concerne les femmes et les hommes sans exceptions car comme le témoigne l'enquête effectuée par la CNAV, les immigrés, y compris les tunisiens, occupaient des emplois précaires, avec des bas salaires, pénibilité...

Les tunisiens qui étaient soumis à des conditions difficiles de travail, le sentiment de déracinement ... ont eu des conséquences néfastes sur leur santé. Le système actuel de soins et de santé en Tunisie est loin d'offrir la même qualité de service que son homologue Français car le premier offre une prestation « minimale » alors que le deuxième offre une prestation « optimale », ce qui motive en quelque sorte le choix des tunisiens de rester en France. De même certains tunisiens ont déclaré qu'ils sont atteints de maladies chroniques et qu'ils ne peuvent pas « s'éloigner » de la France parce qu'ils craignent de changer leurs médecins. Quand il arrive de voyager ils transportent avec eux leurs médicaments et ils ne peuvent pas s'absenter pour des longues périodes. 1/5 de l'échantillon déclare être affecté par une maladie ou un handicap entraînant des difficultés dans la vie quotidienne

R.B est mère de 5 enfants, elle vit à Paris, elle était victime d'un accident de travail, elle a des problèmes au niveau du cou. Elle a annoncé qu'elle n'a pas confiance aux médecins tunisiens, c'est pour cette raison qu'elle a décidé de rester en France contre le gré de son mari.

L'établissement en France pour des raisons de santé a été évoqué comme le deuxième mobile de non retour, le premier étant les enfants et/ou les petits-fils.

2. Les enfants :

Quelques immigrés interviewés ont expliqué la décision de rester en France malgré le départ à la retraite par la préférence de rester à côté des enfants pour subvenir à leurs besoins ou pour ne pas les laisser seuls ou encore pour les aider à élever leurs enfants. Il s'agit là des tâches qui n'étaient pas prévisibles au départ parce qu'ils ne pensaient qu'à leurs enfants.

Le choix de rester auprès des enfants est la cause principale du non retour au pays d'origine. En effet, la plupart des enfants des émigrés qui ont vécu en France ont choisi de travailler et de vivre en France. Ainsi, nous pensons que nos émigrés âgés qui ont refusé de vivre éloignés de leurs enfants, autrefois, quand ils étaient jeunes refuseront de faire ce sacrifice maintenant lorsqu'ils ont besoin de l'assistance de leurs enfants.

80% des cas rencontrés ont évoqué les enfants comme première cause de l'établissement définitif en France. Cette cause est accompagnée par la santé dans 70% des cas.

3. Perte des acquis :

Cette raison concerne surtout les femmes qui ont accédé à plus de liberté et d'autonomisation comme suite logique à leur établissement en France. C'est un aboutissement fatal de leur entrée en synergie avec la société d'accueil à travers les voisins, l'école, les amis.

¹⁵ Taamallah Khemaies, 1980. *Les travailleurs tunisiens en France : Aspects sociodémographiques et économiques et problèmes de retour*, publication de l'université de Tunis, Tunis.

Durant leurs années de résidence en France les femmes tunisiennes se sont rendues compte de la marge de liberté dont jouissent leurs homologues françaises sur le plan des rapports des sexes. De même, dira-t-on que ces femmes ont profité de l'environnement institutionnel qui œuvre pour « l'empowerment des femmes ». Cette métamorphose due au processus d'acculturation et aux jeux de rôle qui changent avec l'âge, ainsi que leur impact sur la prise de décision au niveau du couple a amené les femmes émigrées à opter pour l'établissement définitif en France afin de consolider et pérenniser ces acquis, sous prétexte de prendre soins de leurs petit-fils.

Cette cause bien qu'elle n'a pas été évoquée directement par les femmes de notre échantillon (uniquement deux sur 8 ont parlé de liberté et d'autonomie), elle est implicite et quasi présente dans leurs discours et surtout lorsqu'elles parlent de leur quotidien en France.

4. *Intégration :*

« *Il faut réapprendre à vivre avec la famille* ». Les immigrés âgés pensent qu'ils n'ont plus l'âge de risquer un changement du milieu, après tout ils sont bien actuellement, pourquoi s'engager dans une aventure pareille ? Certains ont dit qu'ils ne peuvent plus supporter de vivre de nouveau avec « l'areba »¹⁶.

Ceci peut s'expliquer par leur parfaite intégration au sein de la société française. En effet, l'enquête sur le vieillissement des immigrés en France a montré un très haut niveau d'intégration et surtout chez *les immigrés de longue date (ceux âgés de 45 à 70 ans)*¹⁷. Parmi tous les maghrébins les tunisiens se sentent les plus « français ». L'intégration des femmes paraît meilleure que celle des hommes. Les femmes préfèrent rester en France que de rentrer au pays d'origine même dans le cadre du va et vient. Ensuite, une telle décision peut s'expliquer par le fait qu'à l'âge de retraite il est très difficile des changer ses habitudes et de changer de résidence même s'il s'agit du retour vers le pays d'origine. C'est la résistance au changement qui semble être une fonction croissante avec l'âge. Enfin, la crainte de ne pas pouvoir s'intégrer dans le pays d'origine après de longues années d'éloignement constitue une cause importante du non retour. Pour ces émigrés quand ils visitent la Tunisie pendant les vacances, tout leur paraît différent, il est difficile d'admettre ces différences ni par rapport à l'image qu'ils gardent de la Tunisie ni par rapport à la France. C'est comme si les bonnes choses ont été remplacées par des mauvaises : les coutumes, les gens, les relations.

5. *Qualité de vie :*

La qualité de vie dans le pays d'établissement (France) telle qu'elle s'est prononcée par les retraités tunisiens en France empêche le retour de nos émigrés retraités (transport, infrastructure, santé, loisirs, associations, démocratie, gratuité de quelques services pour les personnes âgées...).

Certains interviewés, et surtout les femmes, ont montré leur attachement de vivre en France car elle offre une qualité de vie meilleure et n'ont pas cessé d'exprimer leurs critiques à l'administration tunisienne qui est resté loin de leur attentes et ne répond pas à leurs ambitions. À part les grandes villes, il n'y a pas d'espaces pour les loisirs, le transport public offre selon eux un service médiocre, il n'y a pas assez de parking pour stationner les voitures, les supermarchés sont très loin.

Sur les 27 cas, personne n'a invoqué ce mobile en premier lieu. Il a été cité par 5 interviewés (3 femmes et 2 hommes) en troisième rang après les enfants et la santé.

¹⁶ Dénigrement aux arabes

¹⁷ Coroller Catherine, heureux comme un vieil immigré en France, <http://gcammelli.free.fr>

6. Vie associative

Les tunisiens ne font pas l'exception des autres immigrés en France car notre enquête a montré qu'ils ont développé un réseau de liens solides avec d'autres tunisiens sinon maghrébins, de la même génération et de la même confession. Ces réseaux rendent la vie plus facile par la circulation de l'information, le contact et surtout les activités sociales et humaines. Les Tunisiens et les maghrébins en France ont constitué des associations pour les retraités. Les membres de ces associations se voient chaque jour, discutent de leurs problèmes qui sont presque les mêmes. Se sont des espaces qui permettent l'échange d'idées et d'être écouté. *« Il suffit de réunir l'effectif nécessaire et formuler une demande et l'État donne la subvention pour louer le local, l'achat du café et du thé... C'est presque gratuit... »*. Ce sont les propos de A.B.H qui a évoqué la vie associative, à côté des enfants et de santé car il est diabète et souffre d'une maladie cardiaque.

Une des femmes interviewées a parlé aussi des rencontres entre femmes qui se font par tour de rôle (une fois par semaine) : *« on se voit, on discute, on s'amuse ... c'est très soulageant... »*.

Ces pratiques ne sont pas l'apanage des femmes émigrées mais la différence est que ces femmes *« ont les mêmes problèmes, le même devenir, elles n'ont rien à cacher... »*.

7. Retour échoué

Certains chibanis ont décidé depuis longtemps de ne plus retourner en Tunisie car ils ne veulent plus ressayer un projet voué à l'échec. C'est le cas de H.B qui a décidé de rentrer définitivement au pays depuis la scolarisation de son enfant aîné. Il l'a inscrit dans une école publique pour suivre ses études en Tunisie. Au début, il était logé chez son grand père. Quelques années après. H.B est resté seul en France, sa femme et ses 4 autres enfants dont deux en âge de scolarisation sont rentrés en Tunisie. Deux ans plus tard (1985), c'était le retour « définitif » après la construction d'une villa luxueusement meublée, l'achat d'une voiture neuve et les fonds nécessaires pour démarrer un projet. Quelques années après, rien ne semble fonctionner normalement : Les enfants ont des problèmes à l'école, la femme se plaint tous les jours car elle veut rentrer en France, le projet passe par des vaches maigres, les gens ont changé, l'avenir est incertain. Bref, ils ont décidé de rentrer en France *« ... Dieu merci, nous avons pris la bonne décision au moment opportun, mes enfants ont réussi leurs vie après notre retour en France, ils travaillent tous, deux sont mariés, ma femme et moi nous sommes en retraite, nous ne pensons plus à l'établissement en Tunisie ... notre tentative de retour nous a coûté toute notre fortune à l'époque ... nous ne regrettons rien car nous avons beaucoup appris de cette expérience ... »*.

Rares sont les retraités qui ont évoqué un seul mobile de retour, ils associent plusieurs à la fois comme par exemple : enfants/santé/qualité de vie ou enfants/santé/intégration ... En les écoutant parler des mobiles de l'établissement définitif en France, nous avons l'impression que certains immigrés cherchaient à me persuader de la sagesse de leur décision, d'autres s'efforçaient de me convaincre qu'il s'agit d'un choix et non pas d'une obligation. Chose qui a facilité notre tâche car la question sur les causes de non retour précède la question sur la prise de décision, qui est à notre avis la question la plus importante car il est bien évident que ce que nous intéresse de cette étude ce n'est pas le phénomène de migration de retour en tant qu'un simple changement de ciel mais plutôt le phénomène de convergence. C'est pour cela que le paragraphe suivant sera consacré à l'analyse du processus décisionnel dans une perspective genre.

Décision de retour et rapports sociaux de sexe

Nous pensons que de tout temps et dans toute société, il y a une relation de cause à effet entre migration et rapports sociaux de sexe. Dans le cas échéant, les hommes en Tunisie sont considérés comme étant les principaux pourvoyeurs économiques de la famille. C'est pour cela que la migration économique (liée au travail) était au début l'apanage des hommes, les femmes ne sont que des accompagnatrices « passives »¹⁸.

La décision de retour est à son tour régie par les rapports de genre avec un détail de taille importante. Les femmes tunisiennes vivant en France, ne sont plus les femmes d'autres fois qui doivent obéir et subir les conséquences (comme autres fois) de la décision des hommes. Les tunisiennes en France ont leurs mots dans la question. Aujourd'hui, les épouses des émigrés disent non face à un éventuel déracinement qui pourrait leur coûter extrêmement dispendieux en terme de liberté, autonomisation, acquis juridique ... car malgré les acquis juridiques de la femme en Tunisie, l'écart est énorme comparé à la France. Les femmes des émigrés sont devenues « indomptables », elles refusent de retourner en Tunisie malgré que le mythe de retour ait été longtemps entretenu. Il s'agit en quelque sorte de se venger et d'arrêter cette domination masculine malgré que leur décision soit synonyme de vieillir « ailleurs de chez soi ». Un chez soi qui n'est plus évident du tout car les statistiques montrent la propension très élevée de ces femmes qui acquièrent la nationalité Française. C'est le revers de la médaille ou « *le prix à payer* » selon les termes d'un émigré tunisien vivant au banlieue de paris qui a été surpris par la décision de sa femme : « *si tu veux rentrer définitivement tu peux rentrer tout seul, moi je reste à coté de mes enfants* ».

La décision de ces femmes bien qu'elle soit précipitée récemment, à l'occasion du retour au pays d'origine, peut être analysée comme un processus qui a commencé le jour ou le mari est parti en France (entre 1951 et 1973) en quête d'un « avenir meilleur », laissant derrière lui sa jeune femme et ses enfants. La femme s'est transformée d'un jour à l'autre en père et mère à la fois dans une société masculine qui n'accepte guère la sortie de la femme, même pour faire des commissions quotidiennes afin de subvenir aux besoins de ses enfants. C'était une vraie peine alimentée par l'absence du mari pendant de longues périodes qui dépassent parfois une ou deux années. « *Les noces à peine terminées, mon mari est rentré en France seul, il était en mauvais termes avec sa famille. Situation oblige, mon neveu s'est installé avec moi dans la même maison ... ce n'est qu'après 5 ans que mon mari est revenu pour nous amener en France moi et sa fille* ». Je n'exagère pas, si je dis que j'ai vu toute la peine du monde dans le visage de H.G en racontant son histoire.

Cette tâche, bien qu'elle soit ardue parait moins difficile comparée à l'établissement en France synonyme de souffrance liée à la peur de l'inconnu et à la difficulté d'intégration : une langue différente, des habitudes différentes. Tout au long de mes entretiens avec quelques femmes, j'ai essayé de creuser dans leurs mémoires et j'ai donné beaucoup d'importance aux traces de leurs visages quand elles parlent. J'avais l'impression qu'elles parlaient d'un cauchemar, certaines se mettent à pleurer en parlant, d'autres ont refusé de parler de cette expérience. Toutes ces émotions sont manifestes dans les propos de Z.B : *mes premiers jours en France étaient mortels pour moi, nous habitons mon mari et moi dans un appartement à Savigny sur orge, il faisait très froid, et ce qui est dure vraiment c'est qu'il fallait attendre mon mari à la maison chaque jour (10 heures en moyenne), seule dans les ténèbres. Les moyens faisaient défaut, nous ne pouvons voyager en Tunisie qu'une fois chaque deux ans et parfois plus. Chaque jour je passe mon temps à regarder l'horloge et attendre l'heure de rentrée de*

¹⁸ Fenneke Reysoo, 2004. « Féminisation de la migration », Femmes en mouvements : Genre, migrations et nouvelle division internationale du travail, Les colloques genre de l'Ined : Collection yvonne preiswerk, Genève.

mon mari, c'était tellement difficile que j'avais l'impression que les aiguilles ne bougent pas.... Ce n'est qu'avec la naissance de mon premier enfant que tout a changé...

À cela s'ajoute la politique française d'assimilation faisant de ces femmes la pierre angulaire car le pari est énorme. Il s'agit d'élever plusieurs générations des français, d'origine tunisienne, pour ceux qui sont nés sur le sol Français et « immigrés » pour ceux qui sont nés en Tunisie. Le fruit de cette politique française en matière d'assimilation est manifeste à travers l'effectif des tunisiennes et des maghrébines d'une façon générale ayant opté pour la nationalité française.

Le recensement de 1990 avait dénombré 600 000 femmes maghrébines sur un total de 1 412 117 d'origine maghrébine (Algérie, Maroc et Tunisie), soit 42,6%. Sur le 240 000 maghrébins ayant opté pour la nationalité française, 47,3% sont des femmes¹⁹. Ces chiffres ne peuvent qu'expliquer le rattachement des femmes maghrébines à vivre en France et qui explique, *a priori*, nos propos. En effet, la naturalisation peut être expliquée dans ce cas bien précis comme étant une stratégie qui se manifeste en tant que telle et qui débouche par le choix de vivre définitivement en France. Le choix par ces femmes de la nationalité française peut être analysé sur plus d'un plan. Il est témoin de la bonne intégration au sein de la société française avec toutes ses valeurs. Il peut être aussi interprété comme étant une quête d'une parfaite intégration pour accéder à d'autres droits dont l'acquisition suppose la naturalisation.

Dans tous les cas de figure, nous pensons que le choix de la nationalité française est précurseur d'un choix plus important : le choix du non retour en Tunisie.

L'examen de la décision du non retour dans une perspective genre confirme que l'acquisition des femmes tunisiennes des nouveaux droits a joué un rôle substantiel dans l'éclatement du modèle familial patriarcal. En effet, l'acquisition d'un potentiel d'action sociale autonome grâce à l'égalité homme femme inscrite dans la loi française comme un pilier fondamental dans la vie sociale et politique a libéré ces femmes par une redéfinition des rôles et des capacités autonomes d'action sociale.

L'exemple de la baisse de la fécondité des femmes tunisienne vivant en France expliquée par l'adoption progressive des habitudes et des comportements du pays d'accueil (A.Nervez) nous fait penser au processus de rapprochement chez les femmes tunisiennes sur le plan des statuts, rôles et surtout au niveau de la prise de décision. Cet élément est très important quand il s'agit d'expliquer le phénomène de non retour car le retour au pays d'origine peut leur coûter très cher puisqu'il est synonyme d'une perte des acquis par convergence.

Conséquences de la décision de non retour

L'émigration obéit à une triple logique : celle des émigrants eux mêmes en quête d'autres sources de revenu, afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Elle constitue aussi pour un pays comme la Tunisie une donnée assez importante. Le gouvernement tunisien attribue à ses ressortissants vivants en France un rôle assez important quant au développement via les transferts des fonds en numéraire et en nature, importation des technologies, exportations des biens et services sur le marché français à travers les réseaux des relations... Pour la France (pays d'accueil), il s'agit du redressement démographique et économique avec le moindre coût par l'importation des « hommes tout-faits ». Ainsi la décision de l'établissement définitif en France produit ses effets sur les trois parties à savoir : La Tunisie, La France et le migrant.

¹⁹ Nervez Alain, 2005. « Les femmes maghrébines en France : Traditions et comportements nouveaux dans le domaine du couple et de la famille. Approche démographique », Actes du colloque international de sociologie, les dimensions socioculturelles des maghrébins émigrés en France, sous la direction de K. Taamallah, université de Tunis.

Étant retraité, et ayant décidé de vivre définitivement à « l'étranger », d'ailleurs qui n'est plus « étranger », la tendance est d'investir davantage dans le pays d'établissement plus que dans le pays d'origine. L'investissement dans le pays d'origine se limite à une maison et une voiture pour les vacances et pour les scénarios « catastrophes ». Certains retraités ont déclaré qu'ils ont liquidé une partie de leurs biens en Tunisie pour construire des maisons en France. C'est le cas d'un retraité qui réside à Toulouse avec ses enfants et qui a décidé de vendre deux maisons sises à Tunis et un appartement à Toulouse pour construire une grande maison sur un grand terrain à la banlieue de Toulouse acheté par sa fille aînée qui travaille dans une compagnie aérienne. Le même retraité a cité plusieurs cas qui ont fait la même chose : liquidation des biens et transfert des fonds par des circuits invisibles (compensation entre compatriotes).

100% des cas rencontrés hommes et femmes ont confirmé qu'ils ont cessé de transférer des fonds en Tunisie depuis longtemps à l'exception des montants qu'ils ramènent pendant leurs séjours en Tunisie. Il serait donc vain de compter sur cette catégorie de la population pour la contribution au développement ni par le transfert des fonds ni par le transfert des technologies. Réalisme exige, il faut considérer cette catégorie de la population comme des visiteurs fidèles de la Tunisie.

Avec un simple calcul, nous pouvons donner une idée ne serait-ce qu'approximative du manque à gagner en terme des capitaux pour la Tunisie. La retraite moyenne des retraités enquêtés dépasse 1000 euros par mois et par conséquent la multiplication par le nombre des retraités tunisiens en France pourrait nous renseigner sur les montants des transferts, si ces derniers choisissent de vivre en Tunisie.

L'établissement définitif en France pourrait aussi engendrer des faibles liens avec le pays d'origine surtout pour les enfants issus de la deuxième génération qui choisissent de plus en plus d'autres destinations pour passer leurs vacances. Conscient de ce risque, le gouvernement tunisien offre, depuis des années, une panoplie des programmes afin d'encadrer ces émigrés qu'ils soient nés en Tunisie ou ailleurs²⁰.

Le seul élément positif qui peut être signalé comme suite logique au choix de l'établissement en France est l'apaisement du poids des personnes âgées par rapport à la population totale. En effet, la proportion actuelle des personnes âgées de 60 ans et plus s'élève en Tunisie à 9,3%. Le retour des émigrés tunisiens en France pourrait hisser cette proportion substantiellement car un tel retour signifie l'ajout pur et simple des individus au sommet de la pyramide des âges. L'augmentation de la proportion des sexagénaires est synonyme d'une augmentation des dépenses de soins et de santé ainsi que des investissements pour fournir les services adéquats à cette population bien spécifique de point de vue santé, exigence, culture²¹...

Il est bien évident que ce qui est enregistré comme point négatif pour le pays d'origine figure comme point positif dans le bilan du pays d'accueil et vice versa.

Conclusion

Au terme de cette étude il semble que la migration de retour n'est qu'un exutoire qui plait et qui arrange les parties prenantes. D'abord, les tunisiens en France, pour soulager leur « peine », considèrent que leur résidence en France n'est que temporaire car ils sont obnubilés par l'idée de retour. Ensuite, la Tunisie qui compte sur le retour de ces émigrés pour des

²⁰ L'OTE organise des cours gratuits d'enseignement de la langue arabe pendant les vacances d'été pour les enfants tunisiens résidents à l'étranger. Des voyages sont également organisés visant à leur faire découvrir la Tunisie sous ses aspects culturel, historique et civilisationnel.

²¹ Ghannay Adel, 2005. *Le vieillissement de la population en Tunisie, les incidences sociodémographiques et économiques*, Thèse de doctorat en démographie, sous la direction du Pr. Taamallah K., faculté de 9 avril, Tunis.

raisons économiques et sociales. Enfin, la France qui considère que la présence des tunisiens en France n'est que provisoire.

Le phénomène de la migration est énigmatique et le devient encore plus quand il s'agit de la migration de retour des personnes âgées qui ne sont pas des Français car ils sont d'origine tunisienne et ils ne sont pas des tunisiens car ils ont vécu en France pendant de longues périodes. Il serait donc vain de traiter ces tunisiens en France comme des tunisiens ou comme des français. C'est une population à part entière, différente par ses valeurs culturelles, son comportement, sa motivation ... c'est une précipitation issue de la confrontation des facteurs culturels, religieux, géographiques, historiques non pas uniquement de la France et de la Tunisie, mais la recette est aussi riche que les différents pays d'origine des immigrés vivant en France.

Les retraités tunisiens vivant en France doivent être traités comme des visiteurs fidèles de la Tunisie et non pas comme des citoyens tunisiens qui vivent en France car ils ont décidé de vieillir en France en famille. En fait, la décision ne leur revient pas car se sont leurs épouses qui ont dicté le dernier mot : elles veulent rester en France auprès des enfants et des petits-fils, bénéficier des prestations de soins et de santé de qualité, sauvegarder leurs acquis, ne pas risquer un changement de milieu et ne pas subir, de nouveau, une expérience vouée à l'échec. Ces femmes tunisiennes émigrées en France contre leurs grés et après avoir subi deux épreuves difficiles au moins : celle de chef de famille dans une société patriarcale lors de l'émigration du conjoint et celle de l'intégration au sein de la société française, ne veulent plus revenir en arrière pour vivre dans une société « masculine » dans laquelle une femme doit militer pour mériter sa place. De même, ces femmes qui ont beaucoup gagné en terme de liberté et d'autonomie, comme suite logique à l'établissement en France, ont vu leur statut s'améliorer que ce soit dans la famille ou dans la société et elles ne sont plus prêtes à mettre ces acquis en péril par le retour en Tunisie. L'idée de retour « chez soi » s'estompait avec le temps au diapason du processus d'acculturation où les femmes tunisiennes en France ont appris progressivement à penser et même à agir en fonction de la nouvelle culture. Ce processus s'est produit par suite au contact continu et direct entre groupes d'individus appartenant à différentes cultures. Ce qui laisse confirmer sans hésitation que la migration de retour se produit pendant les premières années et surtout avant la scolarisation des enfants, sinon à jamais. Elle est inversement proportionnelle au nombre d'années d'établissement en France et étroitement liée au processus d'adaptation et d'assimilation.

La décision de non retour fait de cette catégorie des émigrés tunisiens en France un facteur inopérant pour ne pas dire perturbateur au développement par leur désinvestissement et le transfert des capitaux via des circuits invisibles et notamment par compensation entre compatriotes.

La réalité de non retour semble plus ambiguë que la construction schématique supra présentée. Les résultats exposés dans ce papier doivent être considérés dans la limite de l'échantillon et du contexte géographique. Ils peuvent constituer les prémices d'une étude plus approfondie qui intègre plusieurs autres paramètres.

BIBLIOGRAPHIE

- AIDELF, 2000. *Régimes démographiques et territoires : Les frontières en question*, colloque international de la Rochelle 22-26 septembre 1998, n° 9, Presses Universitaire de France.
- BEL HAJ ZEKRI Abderazak, 2006. « Migrations, transferts et développement », in *les cercles de la population et de la santé de reproduction*, Famille et migrations : enjeux et perspectives, dossiers documentaire n° 4.
- BEL HAJ ZEKRI Abderazak, 2007. « Femmes et familles immigrées : développement et continuité », *Droits de la femme en Tunisie : de l'égalité au partenariat*, CREDIF.
- CNAV, 2001. *Enquête sur le vieillissement des immigrés en France : État de la question*, Direction des recherches sur le vieillissement.
- COROLLER Catherine, *Heureux comme un vieil immigré en France*, <http://gcammelli.free.fr>
- CREDIF, 2002. *Les femmes en Tunisie 2000*.
- CREDIF, 2007. *Le genre social en Tunisie*.
- COURGEAU Daniel et Eva LELIEVRE, 1989. *Analyse démographique des biographies*, Éditions de l'Institut National d'Études Démographiques, Paris.
- GILDAS Simon, 1990. *Les transferts de revenus des travailleurs maghrébins vers leur pays d'origine*, Recherche sur les effets des migrations internationales sur les pays d'origine : le cas du Maghreb, SEDES, Paris.
- GHANNAY Adel, 2005. *Le vieillissement de la population en Tunisie, les incidences sociodémographiques et économiques*, Thèse de doctorat en démographie, sous la direction du Pr. K. Taamallah, faculté du 9 avril.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, 2005. *Annuaire statistique*.
- KHOUAJA Ahmed, 2005. « Trajectoires professionnelles et familiales des émigrés de retour définitif et installés dans la ville de Mahdia », Actes du colloque international de sociologie, Les dimensions socioculturelles des maghrébins émigrés en France, sous la direction de K. Taamallah, université de Tunis.
- KHOUAJA Ahmed, 2006. « Mobilité résidentielle, géographique et sociale des familles et des femmes », Les mutations sociodémographiques de la famille tunisienne : Analyses approfondies des résultats de l'enquête PAFAM, ONFP.
- LMADANI Fatima Ait Ben, *Les femmes marocaines et le vieillissement en terre d'immigration*, [www. Confluences-ifrance.com](http://www.confluences-ifrance.com)
- MGHARI Mohamed, 2006. « La migration maghrébine vers l'Europe », in *les cercles de la population et de la santé de reproduction*, famille et migrations : enjeux et perspectives, dossiers documentaire n° 4.
- NERVEZ Alain, 2005. Les femmes maghrébines en France : Traditions et comportements nouveaux dans le domaine du couple et de la famille. Approche démographique, Actes du colloque international de sociologie, Les dimensions socioculturelles des maghrébins émigrés en France, sous la direction de K. Taamallah, université de Tunis.
- OIT, 1999. « Femmes, genre et travail », in *revue internationale du travail*, vol.138, n° 4.

- PITAUD Philippe, 2006. « Les migrants âgés ; L'exil sans royaume, entre ici et là-bas », *vieillir en exil*, Études rassemblées par Alain Montandon et Philippe Pitaud, Presses Universitaires Blaise Pascal.
- PLAGNAT Pauline, 2004. « La conséquence des migrations d'un point de vue économique », Femmes en mouvements : Genre, migrations et nouvelle division internationale du travail, Les colloques genre de l'Ined : Collection Yvonne Preiswerk, Genève.
- REYSOO Fenneke, 2004. « Féminisation de la migration, Femmes en mouvements : Genre, migrations et nouvelle division internationale du travail », Les colloques genre de l'Ined : Collection Yvonne Preiswerk, Genève.
- TAAMALLAH Khemaies, 1980. *Les travailleurs tunisiens en France : Aspects sociodémographiques et économiques et problèmes de retour*, publication de l'université de Tunis, Tunis.
- TAPINOS Georges, *Chronique de l'immigration*, www.persée.fr
- UNIFEM et PNUD, 2003. *La dimension genre dans la libéralisation économique de la Tunisie*.